

LE MERCREDI 1^{ER} FÉVRIER 2006 / LE JOURNAL DE QUÉBEC 13

DAVIE

Verrault *in extremis?*

Michel
Hébert

mhebert@journaldequebec.com

À un mois du démantèlement du chantier Davie, des investisseurs associés à Denise Verreault s'activent en coulisses dans l'espoir de rafler la mise *in extremis*, a appris le *Journal de sources sûres*. Dix ans après le fiasco de Dominion Bridge et la faillite orchestrée par Joe Eiger, la femme d'affaires des Méchins a discrètement fait connaître ses intentions au syndic Thibault Van Houtte.

Même si la liquidation du chantier a été acceptée par les représentants des créanciers lors d'une réunion secrète avec le syndic hier, une clause importante a été ajoutée au contrat du liquidateur Corporate Assets de Toronto. En vertu de cette clause, le processus de mise en vente des équipements, des terrains et des bâtiments pourra être stoppé si, dans les 30 jours, une offre d'achat sérieuse était soumise au syndic. Les frais encourus par le liquidateur seront considérés comme une «pénalité» à payer par l'éventuel acquéreur. Il ne s'agirait pas d'une somme importante et ne constituerait pas un empêchement à la vente.

Mais, parce qu'il y a eu tant de faux espoirs au cours des dernières années, les représentants des créanciers et le syndic ont quand même donné le feu vert à la liquidation des actifs du chantier à la fois pour «se protéger» et pour mettre de la pression sur les éventuels acheteurs.

Bertrand et cie

Lundi dernier, six groupes ont ainsi été interpellés, notamment ceux de Sylvio Goudreault, de Peter Comito, de celui formé autour de l'ex-patron de la Davie, Richard Bertrand. Les firmes QC Innova, de Mont-Tremblant, et Marine International Dragage, de Sorel, ont aussi été prévenues. Mais personne n'a pu verser les 775 000 \$ exigés en caution par le syndic.

Depuis hier, le sort du chantier est donc entre les mains du liquidateur Corporate Assets avec qui le syndic s'entendra ces jours-ci pour «démanteler le tout», précise une missive transmise au ministre du Développement économique et régional, Claude Béchar, de qui relève Investissement Québec. Cette société d'État risque de perdre au moins 15 des 20 millions prêtés pour la rénovation du navire Midnight Express, devenu propriété d'une riche multinationale du Texas, à l'automne 2005.

Mais Denise Verreault surveillait de loin ce qui se tramait au Vieux-Port, rêvant toujours de mettre la main sur le chantier de Lévis. Du temps de Jacques Parizeau et de Bernard Landry, on lui avait préféré Michel Marengère et ensuite Joe Eiger, en qui les précédents gouvernements du PQ avaient malheureusement eu confiance. On raconte maintenant dans le milieu maritime que «Mme Verreault s'active avec un groupe très sérieux depuis vendredi».

10 millions

Mais Samir Financial, une firme d'investissements américaine, détient une hypothèque légale sur tout le chantier. Elle réclame 4,5 millions US pour récupérer un prêt similaire consenti à Joe Eiger juste avant la faillite du chantier. Eiger n'a jamais remis les pieds à Lévis et n'a pu être retracé par le syndic...

Pour acquérir le chantier Davie, le groupe de M^{me} Verreault doit s'entendre avec Samir et ensuite avec les autres créanciers lésés par la faillite, soit Investissement Québec, la Ville de Lévis, la commission scolaire, etc. Ils devront aussi tenir compte des «frais conservatoires» exigés par le syndic.

Il leur faudra trouver environ 10 millions ou soumettre au syndic un montage financier garantissant le versement éventuel d'une telle somme. Comme à chaque fois qu'on veut lui parler de la Davie, M^{me} Verreault n'a pas retourné nos appels, hier.